

Séance du Conseil général du 26 juin 2023

## **7. Réponse à la motion 2023-01 « S'attaquer très rapidement à des entretiens importants de nos collèges »**

### **Réponse du Conseil communal**

Le Conseil communal a pris le dossier des bâtiments scolaires à bras-le-corps dès le début de l'année et a entrepris une série de démarches. Dans le détail :

#### **Collège de Malleray**

##### Fenêtres

Mandat a été donné à un bureau d'architecte pour remplacer les fenêtres au plus vite. Des discussions sont en cours avec le Service des monuments historiques pour connaître ses exigences au niveau du type des fenêtres, des stores etc. Ce service souhaite autant que possible retrouver l'aspect initial du bâtiment, ce qui passe notamment par l'ajout de croisillons, la suppression des caissons de stores etc.

Le projet et la dépense associée devraient être soumis au Conseil général de septembre.

### Rénovation générale

Le Conseil communal a mandaté le bureau auteur du projet de rénovation pour le modifier afin de le réaliser par étapes. Les questions sont nombreuses, notamment la localisation des enfants pendant les rénovations et surtout que cette réalisation par étapes soit intelligemment conçue afin de ne pas induire trop de frais supplémentaires.

Il faudra ensuite étudier la façon dont le projet sera financé et proposé.

### **Collège de Bévillard**

#### Divers travaux

La motion parle notamment des horloges qui sont hors d'usage. Une offre a été demandée pour la remise en ordre de tout ce système. Son coût s'élève CHF 16'500.00 et n'est pas la priorité du moment, mais nous en tenons bien évidemment compte.

### **Ecole à journée continue**

#### Projet de bâtiment

L'échéance de fin de validité du permis de construire des pavillons approche et, là aussi, le Conseil communal a été proactif. Il est d'avis qu'un bâtiment localisé dans le secteur de la ludothèque-ex AJR devrait abriter l'EJC.

Démolition des bâtiments actuels ou rénovation-annexes sont les pistes qu'un architecte devra étudier. A l'heure où ces lignes sont écrites, des contacts sont justement en cours avec des bureaux afin de préparer et chiffrer un avant-projet.

Le Conseil communal est donc très actif dans ces dossiers et informera régulièrement le Conseil général de leur avancée, en fournissant dès que possible un échéancier plus précis.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter la motion.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**